FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SADER COLLE FIXATION MIROIR

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : SADER COLLE FIXATION MIROIR

Code : 113650

Type de produit : Liquide.

Utilisation de la substance/du mélange : Mastic. Adhésif.

Producteur

BOSTIK SA
LA DEFENSE 6
16/32 Rue Henri Regnault
92902 PARIS LA DEFENSE Cedex
FRANCE

Telephone no. : + 33 (0) 1 47 96 94 65

N° de fax : + 33 (0) 1 47 96 96 90

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds.box-fr@bostik.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
R66, R67
R52/53

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dangers pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation

Nature du produit : Adhésif. Mastic.

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
carbonic acid, calcium salt (1:1)	471-34-1	20 - 50	207-439-9	Non classé. [2]
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	10 - 20	265-151-9	F; R11 [1] [2] Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Utilisables : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO_2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Non utilisables : Ne pas utiliser de jet d'eau.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal
Poussière et fumées

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes.

Précautions relatives à l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Matière propre à polluer l'eau.

Méthodes de nettoyage

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Stocker entre les températures suivantes:

Stocker entre les températures suivantes: °C et °C

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
carbonic acid, calcium salt (1:1)	**INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives** VME: 10 mg/m³ 8 heure(s).
naphta léger (pétrole), hydrotraité	**EU OEL (Europe, 11/2004).** TWA: 1500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes STEL: 1000 mg/m³ 15 minute(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser le système de ventilation par aspiration locale ou manipuler dans une enceinte ventilée. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

Protection de la peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [pâte]

Couleur : Blanc.

Odeur : Hydrocarbure.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : 63°C (145,4°F)

Point d'éclair : Coupe fermée: -17°C (1,4°F)

Limites d'explosivité : Seuil minimal: 1,1%
Seuil maximal: 7,4%

Pression de vapeur : <110 kPa (<825 mm Hg)

Masse volumique 1,35 g/cm^3 [23°C (73,4°F)]

Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Matières à éviter : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Toxicité aiguë

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure

Yeux : Aucune donnée spécifique.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		**Numéro d'identification du danger** 33 **Quantité limitée** LQ7 Disposition spéciale : 640H
Classe ADN/ADNR	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
Classe IMDG	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid. Marine pollutant (naphtha (petroleum), hydrotreated light)	3	III		**Emergency schedules (EmS)** F-E, S-D Marine pollutant
Classe IATA	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		**Passenger and Cargo Aircraft**Quantity limitation: 60 L **Cargo Aircraft Only** Quantity limitation: 220 L

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :

Facilement inflammable

Phrases de risque : R11- Facilement inflammable.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Utilisation du produit : Produit de consommation.

Inventaire d'Europe : **Inventaire d'Europe:** Indéterminé.

Autres Réglementations UE

Avertissement tactile de danger : Oui, applicable.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : naphta léger (pétrole), hydrotraité 4 bis

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R38- Irritant pour la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : F - Facilement inflammable
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Historique

Date d'impression : **25/02/2010.**

Date d'édition/Date de révision : **25/02/2010.**

Date de la précédente édition : **Aucune validation antérieure.**

Version : **1**

Élaborée par : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.
Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.